

**MPM condamne le refus de certains agents
d'effectuer la collecte des ordures ménagères à Marseille
et maintient le cap fixé par le contrat local de propreté**

Marseille, mercredi 7 janvier 2015

Mardi soir, une partie des agents a refusé d'effectuer sa mission de collecte des ordures ménagères.

Les secteurs concernés sont principalement les 8^e, 9^e, 10^e, 11^e et 12^e arrondissements de Marseille dont de nombreuses rues n'ont pas pu être collectées normalement.

Marseille Provence Métropole condamne ce mouvement d'humeur d'une partie des agents, qui s'inscrit en dehors de tout cadre légal ou de tout préavis de grève, et qui pénalise la population marseillaise.

« J'en appelle à la responsabilité de tous les agents et de leurs représentants pour que le travail puisse reprendre normalement dès ce soir » a déclaré Guy Teissier, Président de la communauté urbaine.

Le dialogue social qui avait précédé l'adoption du contrat local de propreté se poursuit avec la même intensité depuis la mise en application effective des nouveaux horaires de travail.

MPM a toujours fait preuve à la fois de fermeté sur les objectifs et d'une écoute constructive pour accompagner ce changement majeur d'organisation.

Les premiers mois de mise en œuvre du contrat local de propreté ont prouvé que les décisions prises et les changements opérés permettaient d'améliorer significativement la performance du dispositif de collecte des ordures ménagères.

La communauté urbaine réaffirme sa détermination à suivre le cap qui a été fixé, négocié et voté par l'assemblée.